

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 septembre 2017

Le Conseil Municipal de FLAVIGNY sur MOSELLE, régulièrement convoqué le 18 septembre 2017, s'est réuni le 29 septembre 2017 à 20h30 à la Mairie, sous la Présidence de M. Marcel TEDESCO, Maire.

Etaients présents :

TEDESCO Marcel, RAVEY Dominique, ~~HEQUETTE Michel~~, ROZAIRE Anne, DURAND Pascal, ROUSSEAU Dominique, ARGENTON Michelle, CARDOT Marie-Claude, GREINER Cathy, ~~COUSIN Philippe~~, POIRSON François, MEYER Christine, MOLL Patrice, CELKA Marie-Odile, NOISETTE Laurent, GERARDIN Olivier, MILBACH Corinne, BURTIN Clémence.

Etaients excusé(e)s : HEQUETTE Michel et COUSIN Philippe.

Procurations :

- Philippe COUSIN à Marcel TEDESCO
- Michel HEQUETTE à Anne ROZAIRE

Secrétaire de séance : Pascal DURAND

N°2017/39 - MODIFICATION DES EMPLOIS DU PERSONNEL COMMUNAL ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu d'un avancement de grade au service administratif et du remplacement de deux agents qui ont fait valoir leurs droits à la retraite au niveau des services technique et scolaire, et après avis favorable du Comité technique saisi les 19 et 20 septembre dernier, il convient de modifier les emplois existants de la manière suivante :

- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2e classe à temps complet et création simultanée d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er octobre 2017,

- Transformation d'un emploi d'ATSEM de 2e classe non titulaire de 31 h 30 en emploi d'ATSEM de 2e classe non titulaire à temps complet à compter du 1er octobre 2017,
- Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet et création simultanée d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er novembre 2017.

Dans un contexte tendu entre les collectivités et l'Etat suite à la suppression des emplois aidés, le Maire fait remarquer que la commune a très souvent transformé ses contrats précaires en emplois statutaires puisqu'au cours des 20 dernières années, 6 recrutements sur cette base ont été faits. Après ses explications, le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver les suppressions et les créations proposées et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

ADOPTE à L'UNANIMITE

N°2017/40 - ACCUEIL D'UNE APPRENTIE EN ALTERNANCE POUR PREPARATION CAP PETITE ENFANCE

Le Maire fait part à l'assemblée communale de la demande d'accueil en contrat d'apprentissage d'une jeune fille habitant la commune qui souhaite préparer un CAP Petite Enfance en alternance à l'école maternelle car elle se destine au métier d'ATSEM. Renseignements pris auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, l'accueil d'un apprenti est possible pour les communes après avis du Comité Technique Paritaire sous réserve de la passation d'une convention entre la collectivité et le centre de formation d'apprentis, en l'occurrence le CEPAL de LAXOU.

Il sera également nécessaire de faire agréer une ATSEM en qualité de maître d'apprentissage. Enfin, sur le plan financier, l'apprenti sera rémunéré conformément à la réglementation actuelle, à savoir : 41 % du SMIC en vigueur la première année puis 61 % la seconde et dernière année. L'employeur est exonéré de la plupart des cotisations sociales et peut prétendre à une subvention de la Région à hauteur de 1.000 € annuels.

Le Maire déclare que les collectivités, même de petite taille, peuvent s'impliquer dans la formation des jeunes par le biais de l'apprentissage dans la mesure où les conditions d'accueil le permettent. En conséquence, il propose que l'assemblée communale, après **AVIS FAVORABLE** du Comité Technique Paritaire :

- **DONNE SON ACCORD** sur l'accueil d'une apprentie à l'école maternelle afin de lui permettre de préparer un CAP Petite Enfance en alternance,
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'apprentissage correspondant avec le CEPAL de LAXOU,
- **SOLLICITE** une aide financière de différents organismes pour la mise en œuvre de ce contrat.

ADOpte à L'UNANIMITE

**N°2017/41 : AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE POUR VENIR EN
AIDE AUX SINISTRES DES OURAGANS IRMA ET MARIA
QUI ONT FRAPPE LA GUADELOUPE, LA MARTINIQUE,
SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHELEMY**

A la suite du passage récent des ouragans dévastateurs qui ont frappé si douloureusement la population avec de nombreux décès et entraîné des dégâts considérables, le Maire propose aux élus l'attribution d'une aide exceptionnelle de 500 € qui sera versée aux associations départementales des Maires de la Martinique et de la Guadeloupe afin d'aider à la reconstruction des équipements publics essentiels à la population.

ADOpte à L'UNANIMITE

**A vingt-et-une heures trente, l'ordre du jour étant épuisé,
le Président lève la séance.**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAVIGNY SUR MOSELLE
Séance ordinaire du 29 septembre 2017 - dél 39/2017 à 41/2017

Marcel TEDESCO	
Dominique RAVEY	
Michel HEQUETTE	
Anne ROZAIRE	
Pascal DURAND	
Dominique ROUSSEAU	
Michelle ARGENTON	
Marie-Claude CARDOT	
Cathy GREINER	
Philippe COUSIN	
François POIRSON	
Christine MEYER	
Patrice MOLL	
Marie-Odile CELKA	
Laurent NOISETTE	
Olivier GERARDIN	
Corinne MILBACH	
Clémence BURTIN	